

l'on ne prenne des mesures pour leur venir en aide, car elles ne peuvent s'aider elles-mêmes.

Si l'Etat ne veut pas accepter un homme de 60 ans qui est en parfaite santé, comment pouvez-vous espérer que d'autres l'accepteront? Nous savons que l'industrie ne veut pas embaucher d'ouvrier de plus de 45 ans. Vu ces faits, si nous ne réduisons pas l'âge d'admissibilité à la pension de vieillesse jusqu'à soixante ans, nous condamnons à vrai dire à un état de privation honteux les personnes entre les âges de soixante et soixante-dix ans. Je voulais simplement signaler cet état de choses. Je sais que les ministres sont écrasés de difficultés et de soucis, à tel point que je me demande comment ils peuvent tenir. Mais il faut faire face à cette difficulté, autrement les souffrances qui en résulteront seront une honte pour le pays et tous les gouvernements qui se succéderont au pouvoir.

M. McCANN: J'ai toujours soutenu que toutes les formes de pensions devraient être à base contributive et, comme la Chambre a adopté ce mode pour l'assurance-chômage, je me demande si le Gouvernement a étudié la proposition formulée à la Chambre au cours d'une session antérieure, à l'effet d'établir un régime de pension de vieillesse à base contributive. A un moment donné de leur vie tous ont une certaine puissance de gain. Bon nombre de gens n'épargneront jamais un dollar de leur propre gré. Si on pouvait les décider à économiser quelques dollars durant leur période d'activité rémunérée, et si le Gouvernement contribuait de son côté, on établirait une caisse qui permettrait à ces personnes de toucher une pension lorsqu'elles atteindraient l'âge de soixante, soixante-cinq ou soixante-dix ans. A mon avis, tant que nous n'aurons pas établi un mode quelconque de pension de vieillesse à base de contributions, nous ne serons pas financièrement en état de verser des pensions aux personnes âgées de moins de soixante-dix ans. L'ancien ministre des Finances, M. Dunning, en discutant la question des pensions de vieillesse avait accueilli cette proposition de façon sympathique. On ne devrait pas mettre de côté ces questions. On devrait les remettre sur le tapis chaque année et plus tôt le Gouvernement inclura dans son programme l'établissement d'un régime contributif de pensions de vieillesse, plus tôt nous parviendrons à résoudre un problème très urgent.

L'hon. M. ILSLEY: Tout le monde reconnaît combien serait désirable l'établissement d'un régime contributif, plutôt que non contributif, de pensions de vieillesse. Jusqu'ici les obstacles ont été surtout d'ordre constitutionnel, et l'on espérait, je crois, que ce serait

l'une des questions à étudier à la suite de la présentation du rapport de la commission Sirois. Une nouvelle répartition des pouvoirs sera nécessaire avant que l'on puisse adopter quelque plan pratique en vue de l'établissement d'un régime contributif de pensions de vieillesse. Si un tel plan était adopté, il serait peut-être possible d'abaisser l'âge d'éligibilité.

Le très hon. MACKENZIE KING: A propos de la question que l'honorable député a discutée, j'espère que le jour viendra où nous aurons un plan d'assurance sociale assez vaste pour comprendre, dans un seul régime contributif, les pensions de vieillesse, et l'assurance, en cas de chômage, d'invalidité, d'accident et de maladie. D'après un tel plan tous les participants recevraient l'assistance de l'Etat et pourraient toucher des indemnités à même un fonds constitué pour l'une quelconque de ces fins.

M. McCANN: C'est un projet utopique.

Le très hon. MACKENZIE KING: Sa réalisation n'est peut-être pas très éloignée. J'espère que ce jour viendra, car tout le monde y trouverait son avantage.

M. BLACKMORE: Entre temps, notre premier devoir est d'assurer à tous les travailleurs un salaire raisonnable. Sans cela, il serait inutile de parler d'un régime contributif de pensions de vieillesse.

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait des résolutions, qui sont lues pour la 2e fois et adoptées.

#### ADOPTION DES SUBSIDES

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) propose:

Que les rapports faits par le comité des subsides les 3, 7, 24, 25 et 26 juin; les 15, 18 et 31 août; le 5 août, moins les sommes votées provisoirement, soient agréés, lus pour la 2e fois, puis adoptés.

(La motion est adoptée.)

#### VOIES ET MOYENS

##### LOI DE FINANCES

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Vien.

L'hon. M. ILSLEY propose:

Que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier